



Rapport d'Orientation Budgétaire



2020

Comité syndical du 13/12/2019

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

I. PREAMBULE

- a. Objectifs du R.O.B - Rapport d'Orientations Budgétaires
- b. Rappel sur les statuts du PETR
- c. Actions et structuration du PETR en 2019

II. PROJETS ET ACTIONS DU TERRITOIRE (votées en 2019)

- a. Projet de territoire
- b. Conseil de Développement Territorial
- c. Programme européen LEADER
- d. Action spécifique LEADER – Evaluation Fin de parcours
- e. Réflexions autour d'un Parc Naturel Interrégional

III. PROPOSITIONS D' ACTIONS ET SERVICES SPECIFIQUES

- a. Promotion des producteurs locaux
- b. Tourisme - étude d'opportunité de connexion d'une voie cyclable – axe Paris Londres vers la Somme

IV. ADMINISTRATION GENERALE

- a. Ressources humaines et masse salariale
- b. Synthèse des orientations budgétaires
- c. Engagements pluriannuels
- d. Gestion de la dette
- e. Investissement

I - PREAMBULE

A. **OBJECTIFS DU R.O.B – RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE**

Il s’agit de présenter à travers ce document les différents sujets sur lesquels le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Beauvaisis est amené à intervenir au cours de l’année 2020 pour le territoire et les membres qui le composent (communauté d’agglomération du Beauvaisis et les communautés de communes du Pays de Bray, de l’Oise Picarde et de la Picardie Verte, soit 216 communes).

Pour rappel, le PETR du Grand Beauvaisis a été créé en date du 25 janvier 2019, par un arrêté préfectoral portant création de la structure. Le comité syndical d’installation de l’exécutif s’est tenu le 18 mars de la même année. Le syndicat mixte relève du CGCT.

B. **RAPPEL SUR LES STATUTS DU PETR**

Le PETR n’a pas de compétences déléguées mais peut, à la demande de ses membres, intervenir sur des actions collectives principalement dans des missions d’ingénierie et particulièrement tout projet d’intérêt supra communautaire. Il s’agit donc d’un « outil collectif », souple, qui s’adapte à la volonté de ses membres. Le Pôle territorial à vocation à accompagner les territoires dans leurs projets, apporter de la plus-value, permettre de rationaliser des dépenses, faciliter des actions de mutualisation....

Dans ses statuts (art 6), quatre thématiques apparaissent comme prioritaires :

- Mener une étude de schéma touristique.
- Traiter de la santé avec une mission de concertation et de coordination des acteurs locaux pour un maillage territorial des professionnels de santé.
- Etudier la mobilité et les déplacements à cette échelle du Grand Beauvaisis par l’élaboration d’un plan de mobilité rurale comme outil de planification des déplacements.
- Veiller au développement économique, soutenu d’un schéma des zones d’activités économiques.

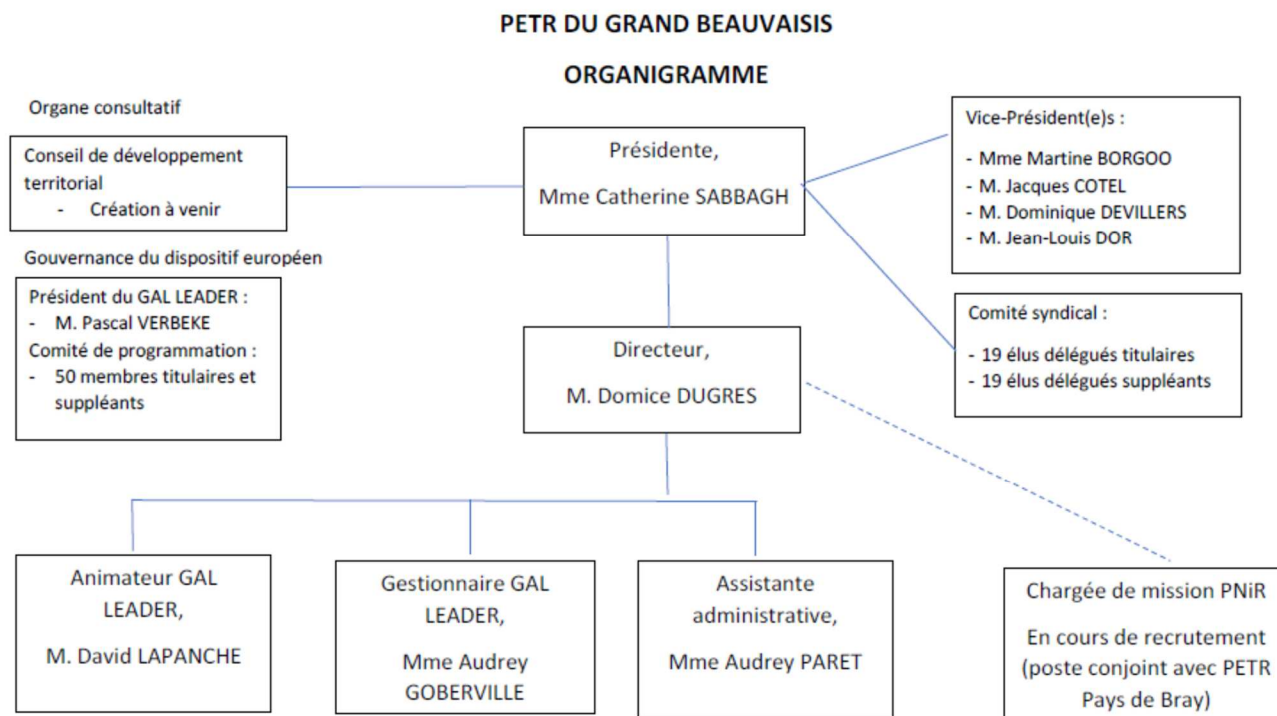
Une des premières missions du PETR est d’élaborer un projet de territoire et à participer à sa mise en œuvre.

C. **ACTIONS ET STRUCTURATION DU PETR EN 2019**

Les premières actions au sein du PETR ont consisté en la création et la mise en place technique et administrative du syndicat mixte afin d’obtenir un outil opérationnel. Cette étape est passée par les recrutements successifs d’une gestionnaire LEADER (transfert de poste venant de l’APGB), un animateur LEADER, une chargée des affaires administratives, un directeur. Depuis le 04 Novembre, l’équipe représente 4 ETP.

- Les missions du GAL LEADER (animation d’une enveloppe européenne sur le volet développement durable du programme FEADER) étaient effectuées auparavant par l’APGB et ont été reprises par le PETR depuis le 01/05/2019.

Le dispositif LEADER suscite beaucoup d'intérêt de la part des porteurs de projet, la demande émanant de ces-derniers a été très dynamique ce qui a conduit à fortement contraindre la maquette budgétaire. Ainsi et en accord avec la Région (Autorité de Gestion du programme), le GAL a démarré en 2019 une mission d'accompagnement auprès des porteurs de projet qu'ils sollicitent ou non un financement LEADER.



La présentation des actions ci-dessous a été organisée en fonction des missions du PETR, auxquelles s'ajoute la rubrique administration générale qui concerne le fonctionnement interne de la structure.

Un paragraphe consacré au Conseil de Développement est également présenté. Pour certains des projets proposés par le PETR, aucune masse financière spécifique n'est requise, car il s'agit d'animation dont le coût relève du salaire des agents en charge de la thématique. La non-inscription au budget de certaines actions ne signifie donc pas que le PETR ne travaillera pas sur ces thématiques.

II – PROJETS ET ACTIONS DU TERRITOIRE

Les quatre actions suivantes ont déjà fait l'objet d'échanges et ont obtenu un accord en comité syndical dans le courant de l'année 2019, mais n'ont pas encore réellement de portée opérationnelle (hors programme LEADER qui est une action dans la continuité des années précédentes – subvention de fonctionnement).

A. *PROJET DE TERRITOIRE*

Son caractère obligatoire est rappelé dans les statuts du PETR (articles 4, 5), qui précisent la mise en place de la procédure, le contenu et la mise en œuvre spécifique (pour rappel, il doit normalement être adopté dans l'année de la constitution du PETR).

Historiquement, un projet de territoire a été élaboré par l'APGB pour la période 2014-2020, L'heure est venue pour le PETR de se saisir de son propre outil dans la continuité du précédent. Le projet de territoire fait l'objet d'une étude réalisée par un prestataire extérieur, il ambitionne d'être coconstruit avec les acteurs locaux et en premier chef les EPCIs, membres du pôle territorial. In fine, ce document doit avoir une portée stratégique et devenir la « colonne vertébrale » des actions du PETR à court et moyen terme.

Sur l'aspect financier, le projet de territoire a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour un montant de 25 000,00€ soit 50% des dépenses HT (conformément aux critères de la PRADET – Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires). Passage à la CP du 26-11-2019

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|-----------------|-------------|--------------------|--|--------------------|
| | HT | TTC | | |
| Bureau d'Etudes | 50 000,00 € | 60 000,00 € | Subvention Région Hauts-de-France - PRADET - | 25 000,00 € |
| | | | Autofinancement PETR | 35 000,00 € |
| TOTAL | | 60 000,00 € | TOTAL | 60 000,00 € |

B. *CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL*

La création d'un Conseil de Développement Territorial est inscrite dans les statuts (art 5, 12) et représente une obligation pour les établissements publics de plus de 20.000 habitants. Le marché relatif au projet de territoire prévoit une tranche dédiée à une assistance à la création d'un CDT. Le prestataire doit proposer une méthode et des outils permettant **la création, l'animation d'un conseil de développement territorial**. Cette phase correspond à deux besoins :

- Conseil en termes de montage, organisation de la gouvernance, outils,
- Animation d'ateliers et constitution du CDT.

Un budget à minima est prévu pour la mise en place de ce CDT, néanmoins, il va nécessiter du temps administratif pour le mettre en place.

Budget prévisionnel de dépenses de l'action Conseil de Développement territorial

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|----------|-----------------|----------|
| Frais administratifs, réception | 500,00 € | Autofinancement | 500,00 € |

c. PROGRAMME EUROPEEN LEADER

Plus de 80% des dépenses liées à l'activité LEADER (mesure 19.4) représentent des dépenses de salaires et charges. Le programme se porte très bien et affiche des bons taux de consommation, cela est dû en partie à la volonté d'embaucher de façon permanente 2 ETP sur le dispositif. La partie animation (17,5 K€) est composée essentiellement de :

- Dépenses de déplacements (auprès des porteurs de projet, réunions entre GAL, avec l'autorité de gestion, LEADER France...)
- Dépenses d'organisation des différents comités
- Dépenses administratives (fournitures, petit matériel).

Sur l'aspect financier et suite à la convention signée entre les GAL – AG – ASP, le financement de la sous-mesure 19.4 (animation – fonctionnement) représente 80% des dépenses éligibles du HT – Hors Taxes.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Salaires et charges | 74 240,88 € | Subvention LEADER | 71 060,04 € |
| Animation, fonctionnement | 17 498,45 € | Auto-financement | 20 679,29 € |
| TOTAL | 91 739,33 € | TOTAL | 91 739,33 € |

Programme européen LEADER et Ingénierie territoriale :

Dans le cadre du conventionnement entre le PETR et la Région Hauts-de-France (Autorité de Gestion) pour la gestion et l'animation d'une enveloppe LEADER, le GAL LEADER du Grand Beauvaisis s'engage à être porte d'entrée territoriale auprès des porteurs de projet privés ou publics. L'objectif est ainsi de proposer un accompagnement auprès des porteurs en termes d'ingénierie financière sur la recherche de financements publics.

Cet accompagnement propose :

- Identification des projets,
- Analyse et restitution des dispositifs publics éligibles (notamment européens),
- Orientation, mise en relation avec les contacts spécifiques pour chaque organe de financement.

d. ACTION SPECIFIQUE LEADER – EVALUATION FIN DE PARCOURS

Le programme LEADER « impose » de réaliser une évaluation de fin de parcours permettant de démontrer une analyse objective de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement (SLD). Pour ce faire, un projet de coopération entre 7 GALs picards est proposée, il consiste en la réalisation d'une étude par un prestataire extérieur de novembre 2019 à juin 2022. Cette évaluation reposera sur une analyse et un état des lieux partagé à l'échelle des 7 GALs partenaires (projet de coopération) mais aussi sur une analyse spécifique à chaque GAL. Un des objectifs consiste en la réalisation de recommandations et préconisations dans un souci d'amélioration continue du Programme LEADER. Ces informations nous seront

essentielles si le territoire souhaite renouveler sa candidature pour la future programmation LEADER 2021-2027.

**Tableau de financement prévisionnel – LEADER –
Evaluation Fin de Parcours**

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Prestataire | 12 857,14 € | LEADER | 8 571,42 € |
| | | Autofinancement | 4 285,72 € |
| TOTAL | 12 857,14 € | TOTAL | 12 857,14 € |

E. REFLEXIONS AUTOUR D'UN PARC NATUREL INTERREGIONAL

Un projet de création d'un parc naturel interrégional a émergé depuis plusieurs années par les élus du Pays de Bray Normand. Il consiste en une étude permettant de justifier et vérifier la faisabilité technique et économique d'une telle démarche. Basée notamment sur un état des lieux commun entre les territoires normands et picards, elle porte sur les enjeux hiérarchisés (richesses/fragilités/menaces), le caractère et l'identité du territoire, la justification du périmètre maximum pressenti, la plus-value de l'outil PNR et sa complémentarité avec les autres dispositifs. **L'objectif est in fine de donner aux élus locaux les clés pour bien appréhender ce qu'est un outil PNR.** Ce projet est porté en partenariat avec le PETR du Pays de Bray dont les dépenses à engager seront soutenues à répartition égale.

Adopté en comité syndical (délibération N°23 du 25/06/19), il indiquait un budget total de 157 K€ pour une mission d'un an. Compte tenu des besoins de l'étude, elle nécessite d'être portée à 18 mois, contre initialement 12, ce qui impacte le poste budgétaire de la chargée de mission (75 K€ de masse salariale + frais de déplacement, soit environ 2.00 € net /mois). Le relèvement du budget représente une hausse de 12.500 € (supporté par le LEADER à hauteur de 10.000 € et portant l'auto-financement 10.700 € à 13.200 €).

**Etude du Parc Naturel Interrégional : Budget prévisionnel
PROJET GLOBAL SUR 18 MOIS (engagement pluriannuel)**

| DEPENSES | |
|-----------------------------|---------------------|
| Type des dépenses | TTC |
| Etude faisabilité | 100 000,00 € |
| Chargé de mission PNIR | 75 000,00 € |
| Communication, frais divers | 7 000,00 € |
| TOTAL | 182 000,00 € |

| RECETTES | |
|---|---------------------|
| Versant Normand | 77 800,00 € |
| EUROPE FEADER- LEADER | 69 800,00 € |
| Région Normandie | 8 000,00 € |
| Versant Hauts-de- France (Oise) | 77 800,00 € |
| EUROPE FEADER- LEADER | 65 666,00 € |
| Région Hauts-de-France | 8 000,00 € |
| Département Oise | 4 134,00 € |
| Maîtrise d'ouvrage - autofinancement | 26 400,00 € |
| PETR Pays de Bray | 13 200,00 € |
| PETR Grand Beauvaisis | 13 200,00 € |
| TOTAL | 182 000,00 € |

Le tableau ci-dessous indique la partie budgétaire pour l'année civile 2020 avec proratisation de l'Autorisation d'Engagements pour les crédits de paiement. Les demandes de subventions sont bien effectuées en totalité.

Etude du Parc Naturel Interrégional : Budget prévisionnel sur l'exercice 2020

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|---------------------|---|---------------------|
| Etude faisabilité | 66 666,66 € | Versant Normand | 51 866,66 € |
| | | EUROPE FEADER- LEADER* | 46 533,33 € |
| | | Région Normandie | 5 333,33 € |
| Chargé de mission PNiR | 50 000,00 € | Versant Hauts-de-France (Oise) | 51 866,66 € |
| | | EUROPE FEADER- LEADER* | 43 777,33 € |
| | | Région Hauts-de-France | 5 333,33 € |
| | | Département Oise | 2 756,00 € |
| Communication, frais divers | 4 666,66 € | Maîtrise d'ouvrage - autofinancement | 17 600,00 € |
| | | PETR Pays de Bray (chef de file) | 8 800,00 € |
| | | PETR Grand Beauvaisis | 8 800,00 € |
| TOTAL | 121 333,32 € | TOTAL | 121 333,32 € |

Le projet a été adopté en comité de programmation de la Région Hauts-de-France le 26/11/2019. Il devrait être examiné à la Commission Permanente du conseil départemental de l'Oise le 27/01/2020 et en comité de programmation LEADER (Juin 2020).

III –PROPOSITIONS D' ACTIONS ET SERVICES SPECIFIQUES

A la différence des actions présentées ci-dessus, celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une présentation ou d'une adoption en comité syndical dans l'année 2019. Au regard des quatre thématiques prioritaires (art 6 des statuts) et de l'absence, encore à ce jour, d'un projet de territoire qui fixe les axes prioritaires et voté par les élus, le PETR a travaillé plusieurs propositions cohérentes avec les actions en cours.

A. PROMOTION DES PRODUCTEURS LOCAUX

Ce projet d'action s'inscrit dans une démarche de valorisation des circuits courts et de la production de proximité. Le projet consiste en la réalisation d'une carte qui a pour objectif d'identifier les producteurs locaux et points de vente dédiés à destination des consommateurs finaux. Cette action va être déroulée en trois grandes étapes :

- Constitution de la base de données
- Edition de la carte
- Diffusion et communication de l'objet

Les EPCIs seront des parties prenantes au projet sur toutes les phases du projet et d'autres partenaires seront associés.

Promotion des producteurs locaux - budget prévisionnel

| DEPENSES TTC | | | RECETTES | |
|-----------------------------------|------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | HT | TTC | | |
| Salaires et charges (2/12eme ETP) | | 4 750,00 € | Subvention LEADER | 6 360,00 € |
| Création graphique carte | 900,00 € | 1 080,00 € | | |
| Impression 10 000 ex | 1 900,00 € | 2 280,00 € | | |
| Animation, communication, | 400,00 € | 500,00 € | Auto-financement | 2 250,00 € |
| TOTAL | | 8 610,00 € | TOTAL | 8 610,00 € |

B. TOURISME – ETUDE D’OPPORTUNITE DE CONNEXION D’UNE VOIE CYCLABLE- AXE PARIS -LONDRES VERS LA SOMME

Le tourisme cyclable est un secteur très dynamique qui connaît un engouement de la part des visiteurs. Les préalables au développement de l’attractivité touristique cyclable sont :

- Un niveau d’infrastructure fonctionnel et sécurisé
- Un réseau suffisamment dense et maillé
- La fourniture de services annexes
-

Il existe une voie cyclable dans le Département de la Somme qui longe la rivière Selle (coulée verte) et qui pourrait être prolongée au sein du territoire du Grand Beauvaisis. En prolongeant ce tracé, l’objectif serait de proposer une connexion dans un axe Nord-Sud l’avenue verte Paris-Londres (dans l’Oise) vers la baie de Somme.

L’objectif de cette étude est de proposer un travail préalable à l’opportunité de finaliser cette voie. Elle se déroulerait idéalement en partenariat avec les collectivités, financeurs, aménageurs et acteurs du territoire (Région, Département, EPCIs, communes, Oise Tourisme) à intégrer au sein du comité de pilotage. Il conviendra également d’appréhender la connexion avec les autres territoires.

Une étude similaire a déjà été portée il y a une dizaine d’années. Les éléments de cette étude mériteraient d’être actualisés. Ce projet doit pouvoir permettre d’identifier quel(s) acteur(s) serait susceptible de réaliser la maîtrise d’ouvrage des travaux voir de préparer l’inscription de ce projet dans les nouvelles programmation CPER et fonds européens 2021-2027).

Eléments budgétaires de l’étude d’opportunité

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|-----------------------------------|-------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| | HT | TTC | | |
| Bureau d’Etudes | 30 000,00 € | 36 000,00 € | LEADER | 30 021,60 € |
| Salaires et charges (3/12eme ETP) | | 7 127,00 € | Autofinancement PETR | 13 605,40 € |
| Animation, communication | 400,00 € | 500,00 € | | |
| TOTAL | | 43 627,00 € | TOTAL | 43 627,00 € |

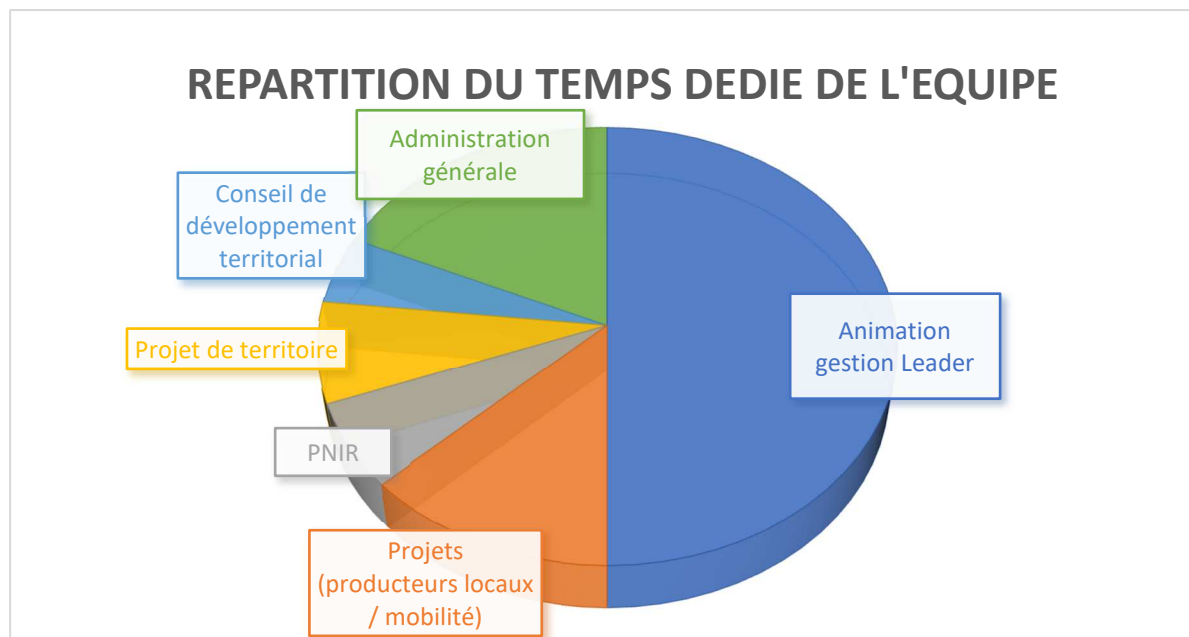
IV – ADMINISTRATION GENERALE

A. RESSOURCES HUMAINES ET MASSE SALARIALE

Une demande d'aide au financement de poste a été déposée en 2019 au titre de la PRADET sur le poste de directeur. Il a reçu un accord favorable à la CP du 26/09 de la Région Hauts de France. Cette demande correspond à une activité de 8 mois /12. Une demande de 30 K€ sera portée en 2020 sur une dépense éligible de 60 K€.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Coût poste interne – ETP 1 an | 60 000,00 € | Subvention Région Hauts-de-France - PRADET - Valorisation d'un poste | 30 000,00 € |
| | | Autofinancement PETR | 30 000,00 € |
| TOTAL | 60 000,00 € | TOTAL | 60 000,00 € |

La répartition de la masse salariale concerne l'ensemble de l'équipe, à savoir 4 agents contractuels représentant deux femmes et deux hommes (un directeur, un animateur Leader, une gestionnaire Leader, une gestionnaire administrative), tous embauchés à temps plein.



Le montant total de la masse salariale prévisionnel s'élève, pour 2020, à 168 347,28 €. L'ingénierie du Pays est subventionnée à hauteur de 58% (majoritairement par des fonds européens et Région). Hormis les éventuelles variations des cotisations, il n'est pas prévu d'évolution de la masse salariale ans les prochaines années

B. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous présente les éléments budgétaires prévisionnels sur la base d'éléments votés (partie II – projet de territoire, actions LEADER, PNiR, CDT).
Les actions complémentaires feront l'objet d'une modification de ce budget.

Tableau financier de synthèse des orientations budgétaires sur la base des actions décrites ci-dessus

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|---------------------|-----------------------------|--------------|------------------------|
| | | Reprise compte de gestion** | Subventions | Cotisations Membres*** |
| Salaires | 168 347,28 € | 20 000,00 € | 93 895,26 € | 152 650,08 € |
| Actions | 169 523,21 € | | 112 317,52 € | |
| Fonctionnement - administration générale* | 52 659,71 € | | 11 667,34 € | |
| <i>Sous-totaux :</i> | | 20 000,00 € | 217 880,12 € | 152 650,08 € |
| TOTAL | 390 530,20 € | 390 530,20 € | | |

*inclus 9.000,00 € de transfert à la section investissement

**Il est estimé une reprise d'environ 20 K€ sur les comptes de l'année 2019 (hors aspects de trésorerie).

***La cotisation dédiée aux membres du pôle territorial s'élève dans cette configuration à 152 650.08 €, ce qui représente **un coût de 0.85 € / habitant**.

Pour mémoire, l'appel à cotisation de l'APGB pour l'année 2014 s'élevait à 0.76 € / habitant.

Calcul des cotisations prévisionnelles dédiées aux membres sur la base des projets votés en 2019 + 2 actions présentées

| | Cotisations prévisionnelles | % population | Montant |
|------|-----------------------------|---------------|---------------------|
| 2020 | CAB | 58,48 | 89 264,42 € |
| | CCPV | 18,88 | 28 824,85 € |
| | CCOP | 12,17 | 18 570,33 € |
| | CCPB | 10,48 | 15 990,47 € |
| | TOTAL | 100,00 | 152 650,08 € |

c. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Le projet examiné ci-dessus « étude de faisabilité d'un PNiR » fait l'objet d'un engagement pluriannuel (sur 18 mois) à courir jusque 2021.

D. GESTION DE LA DETTE

Le PETR n'est concerné par aucun emprunt pour l'année 2020.

E. INVESTISSEMENT

La section d'investissement du pôle territorial concerne des dépenses liées à l'administration générale de la structure. Il s'agit en l'état de dépenses dites incorporelles relatives au parc informatique et d'accessibilité au réseau.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | 9 000,00 € | Dotations, fonds divers, réserves | 1 476,00 € |
| | | Virement de la section de fonctionnement | 7 524,00 € |
| TOTAL | 9 000,00 € | | 9 000,00 € |

Les recettes dotations et fonds sont la part récupérable de FCTVA (taux forfaitaire de 16,404%)